

**COMPTE-RENDU DETAILLE**  
**COMMISSION THEMATIQUE « USAGES » - SAGE MARNE CONFLUENCE**  
**6 AVRIL 2011**

Dans l'attente d'un site internet dédié au SAGE Marne Confluence, le diaporama présenté lors de la réunion est disponible :

- sur le site Gest'eau : <http://www.gesteau.fr/sage/marne-confluence>, rubrique « Documents produits »

**OU**

- sur le site : <http://ftp.mairie-saint-maur.com>  
 Login = externe3                      Mot de passe = mv951+

**MEMBRES PRESENTS**

<b>COLLEGE DES COLLECTIVITES</b>			
SMV CONSEIL GENERAL 94 CONSEIL GENERAL 77 CHAMPIGNY	M. LEROY M. DESLOGES M. COMMEAUX M. LECUYER	JOINVILLE SAINT-MAUR SAN VAL MAUBUEE	M. MARCHADIER Mme BEYELER M. LUCBERT
<b>COLLEGE DES USAGERS</b>			
VEOLIA FFPPMA 75, 92, 93, 94 FEDERATION PECHE 77 PORT DE PARIS AU FIL DE L'EAU EAU DE PARIS	M. PUJOL M. HUETTE Mme HOUEIX M. AUTIER Mme LELOUCHE Mme OCTOBON	CDA 94 CDCK94 UFC QUE CHOISIR ADHF CDT	M. BARBARIN M. CHERY-DROUET M. BASTIEN M. VERDEAUX Mme WIND
<b>COLLEGE DE L'ETAT</b>			
AESN DRIEE IDF MISE 77 MIISE PPC	Mme PROUVE M. STEINMANN M. GUISEFFI Mme MAYET	ARS VNF	Mme EYMARD M. ROUE

**MEMBRES ABSENTS EXCUSES**

<b>COLLEGE DES COLLECTIVITES</b>			
CA VALLE MARNE CCIP 94	M. MAITRE ALLAIN MME DE LUCA SCHWARTZ	VILLE DE PARIS	M. CHARVET
<b>COLLEGE DES USAGERS</b>			
NATURE & SOCIETE	M. GUERQUIN		
<b>COLLEGE DE L'ETAT</b>			
DRIEE - IDF	M. RIBARD		

*Préalablement à la réunion, chaque membre de la commission a été destinataire d'un courrier d'invitation envoyé le 11 mars 2011, accompagné d'une « Fiche acteur » à retourner le jour de la séance.*

## Ouverture de la séance

Monsieur LEROY (Président de la CLE) ouvre la séance à 18h10. Il indique que la commission « Usages » est la quatrième à se réunir puisque les commissions « Qualité », « Milieux naturels » et « Aménagement » se sont tenues courant février-mars. Il souhaite que les échanges de cette commission soient de la même qualité que ceux des réunions précédentes.

M. BARBARIN (Président de la commission), accueille à son tour les participants. Il fait part de son souhait d'aborder dans cette commission des thèmes comme le partage du fleuve, la sécurité, les obligations réglementaires et acquérir une meilleure connaissance des installations et des pratiques. En tant que représentant du Comité départemental d'aviron du Val-de-Marne, il rappelle que le territoire du SAGE compte 10 clubs d'aviron pour 3000 pratiquants.

Un tour de table est engagé.

## **POINT N° 2 : ETAT DES LIEUX (INTERÊT, METHODE DE TRAVAIL ET CADRE DE LA COMMISSION)**

Ce point a fait l'objet d'une présentation power-point

### 1. Informations à retenir

La phase d'état des lieux marque le début de la phase d'élaboration du SAGE Marne Confluence, qui devrait durer 5 ans. Sont entre autres précisés, l'intérêt de cette phase pour la suite du SAGE, les objectifs visés et la méthode de travail proposée.

La phase d'état des lieux constitue le **socle** sur lequel s'appuient les étapes suivantes d'élaboration du SAGE.

En effet, il est primordial de disposer d'un état des lieux solide, complet (mais pas exhaustif) et consensuel pour poser un diagnostic et engager le processus de réflexion sur les solutions à apporter à l'échelle du territoire du SAGE.

Concernant la méthode de travail pour constituer l'état des lieux de manière efficace (cibler les données à récupérer et solliciter la contribution des acteurs), différents outils sont présentés.

Un **fichier Excel** permettra notamment la compilation des données collectées avec une première expertise (actualisation, angle d'approche, limites, avancement dans la mise en œuvre des préconisations et des programmes d'action...). Ce travail permettra de préparer au mieux l'intervention du bureau d'étude.

Une **fiche acteur**, remise avec le courrier d'invitation et dans le dossier de séance, a une double vocation : d'une part identifier les enjeux majeurs pour le territoire du SAGE

selon la perception de chaque acteur et d'autre part effectuer un premier recensement des connaissances (données/études/projets...).

A RETENIR !

**Retourner la fiche acteur et la compléter au gré des échanges en commission et/ou avec l'animateur.**

## 2. Débats - Questions

Mme PROUVE (AESN) concède que cette première étape de collecte des données constitue la partie ingrate de l'élaboration du SAGE. Cette commission est cependant différente des autres car la difficulté ne porte pas sur des aspects techniques mais plutôt de conciliation d'usages. Pour cette raison, elle invite les participants à se livrer en données et en propos. Chacun doit dire comment il voit son champ d'intérêt pour qu'au moment du diagnostic on mette en évidence de façon très claire les conflits.

M. LECUYER (Champigny-sur-Marne) demande que le débat ne se limite pas à la voie d'eau mais aussi aux berges.

M. DEBARRE (animateur) confirme que les usages des berges seront abordés dans cette commission.

Mme PROUVE (AESN) précise que les berges seront abordées à deux niveaux. Dans la commission « Usages » on parlera des usages des berges tandis que la commission « Milieux naturels » évoquera les berges sous l'angle de l'aménagement : type d'aménagement, écologie des berges, etc.

M. HUETTE (FPPMA 75, 92, 93, 94) rappelle que les associations de pêche sont locataires des berges et qu'à ce titre, elles ont tout intérêt à ce qu'il y ait conciliation des usages. Il ajoute que la location des droits de pêche est encadrée par un cahier des charges publié au journal officiel du 17 février 2011.

## **POINT N° 3 : ELEMENTS DEVANT FIGURER DANS L'ETAT DES LIEUX**

Ce point a fait l'objet d'une présentation power-point

### 1. Informations à retenir

Il existe peu de références réglementaires ou de guide méthodologique qui précisent exactement les éléments qui doivent figurer dans l'état des lieux.

Néanmoins, il est important de préciser, dès les premières commissions, les thèmes à aborder. Ce travail de structuration, de cadrage doit permettre d'organiser la collecte des données autour de thématiques jugées importantes par les membres de la commission.

Un **document de travail**, remis en séance, recense les « éléments » nécessaires à récupérer pour établir de l'état des lieux du SAGE. Ce document n'est pas exhaustif. Il sert

d'**outil de réflexion** pour les membres de la commission et de **guide** dans la démarche de transmission des données.

**A RETENIR !**

**Les acteurs locaux doivent s'appuyer sur le document de travail pour identifier les données dont ils disposent dans leur structure et les communiquer à l'animateur (cf Fiche acteur).**

**Des réunions de travail avec l'animateur doivent être prévues pour discuter des données disponibles et en faire une analyse critique (cf point 2).**

## 2. Débats - Questions

Mme PROUVE (AESN) informe que l'Agence de l'eau peut fournir des données sur les prélèvements d'eau sur plusieurs années.

M. DESLOGES (CG94) trouve que les enjeux de la commission ont bien été identifiés dans le document de travail. Les éléments mentionnés dans la fiche acteur du Département sont en phase avec le document de travail. Il s'interroge sur les conflits susceptibles d'émerger entre certaines commissions. Par exemple, la revégétalisation des berges s'oppose au renforcement des berges requis pour la navigation fluviale.

M. LECUYER (Champigny-sur-Marne) confirme qu'il ne sera pas évident de concilier toutes les activités sur berge : cyclistes, promeneurs, pêcheurs... Ces différents usagers semblent toutefois bien coexister sur les berges de Champigny.

M. DESLOGES (CG94) indique qu'il serait bon d'aborder des retours d'expérience favorables mais aussi défavorables dans la commission.

M. BASTIEN (UFC Que Choisir) s'inquiète de la disparition du transport public fluvial de passagers en Marne, comme cela est proposé par le réseau Voguéo.

Mme PROUVE (AESN) ajoute qu'il serait intéressant de récupérer la fréquentation de ce type d'activité.

M. BASTIEN (UFC Que Choisir) propose d'associer des associations comme les associations de cyclistes.

M. LECUYER (Champigny-sur-Marne) ajoute les associations sportives comme la Vie au Grand Air (VGA) à Saint-Maur ou l'Athlétique Club Paris Joinville (ACPJ) ou encore le Red Star Club à Champigny (RSCC).

M. HUETTE (FPPMA 75, 92, 93, 94) propose de contacter les services des espaces verts.

M. AUTIER (Port de Paris) évoque quant à lui la batellerie artisanale.

M. HUETTE (FPPMA 75, 92, 93, 94) fait part des difficultés à comprendre qui fait quoi en matière de gestion des berges. En effet, il existe différents gestionnaires des berges dont les linéaires d'intervention se superposent (conseil général, VNF, communes). Il serait intéressant d'avoir un éclairage sur ce point.

M. DEBARRE (animateur) remarque que cette difficulté a bien été identifiée. Une prestation juridique pourra être envisagée, au cours de l'état des lieux, pour clarifier les responsabilités réglementaires et les droits des différents usagers.

Mme PROUVE (AESN) indique qu'il existe généralement des conventions de gestion entre ces partenaires.

M. MARCHADIER (Joinville-le-Pont) confirme que ce partage du territoire n'est pas forcément compréhensible. Il note que les concessions des ports sont une strate supplémentaire dans la liste d'acteurs pré-citée. Pour ce qui est de la gestion des ports, l'association des ports de plaisance d'Ile-de-France (APPIF) assure une mission de coordination intéressante.

M. PUJOL (Véolia) insiste sur l'importance d'identifier les points noirs de pollution rejetée en rivière (travail effectué par la commission « Qualité »). Ces rejets peuvent avoir un impact significatif sur des activités comme la baignade, la pêche ou encore sur les prélèvements en eau potable. Cette démarche pourrait aboutir à des obligations pour les responsables de ces pollutions.

M. HUETTE (FPPMA 75, 92, 93, 94) indique qu'effectivement, la consommation de poisson en Ile-de-France est interdite à cause de la présence de PCB.

M. MARCHADIER (Joinville-le-Pont) évoque la question de la gestion de crue à savoir « comment anticiper la montée des eaux pour les bateaux logements »

Mme BEYELER (Saint-Maur-de-Fossés) rappelle que certains usages sur la Marne ne sont possibles que parce que la Marne a été artificialisée. Ainsi, sans aller jusqu'à la gestion des crues, il faut d'abord essayer de répondre à la question suivante : quelles sont les conditions hydrauliques qui permettent la pratiques de certains usages ? (tirant d'eau, pente, etc.) Dans un second temps seulement la commission pourra s'intéresser aux questions de l'impact des étiages et des crues.

M. BARBARIN (Président de la commission) conclue ce point en indiquant que des associations pourront être contactées prochainement, sous réserve que leur représentativité soit avérée. Dans un premier temps, il faut s'assurer un premier niveau de collecte des données du territoire en s'appuyant sur les participants à la commission.

## **POINT N° 4 : PRESENTATION DU TERRITOIRE ET DES PREMIERS ELEMENTS RECUEILLIS**

Ce point a fait l'objet d'une présentation power-point

### **1. Informations à retenir**

Pour cette première réunion de la commission, tous les thèmes ne pouvant pas être abordés, il a été proposé une présentation de certaines activités sur le territoire du SAGE. Cette démarche qui vise à donner un premier aperçu général du territoire aux participants n'est qu'une première approche devant être plus poussée dans le cadre de l'état des lieux.

Les volets abordés ont été les suivants :

- Multiplicité des usages de la rivière et possibles conflits d'usages en résultant ;
- Retour d'expérience n°1 (Mme WIND - *CDT94*) : Les missions et les initiatives du Comité Départemental de Tourisme 94 et du Pôle des Boucles de la Marne ;
- Retour d'expérience n°2 (Carole LELOUCHE - *Association Au Fil de l'Eau*) : Présentation des initiatives de l'association sur la navigation douce en Marne ;
- Retour d'expérience n°3 (Claire BEYELER - *Syndicat Marne Vive*) : Témoignage sur la baignade en rivière.

## 2. Débats - Questions

### Retour d'expérience n°1 (extrait de l'intervention de Mme WIND)

« La mission principale du CDT est la valorisation touristique du territoire du Val-de-Marne par la prise en compte des forces et des faiblesses de ce territoire urbain proche de Paris, pôle touristique international majeur.

L'une des opportunités du territoire du Val-de-Marne est l'omniprésence de l'eau. Cette ressource naturelle est un atout pour le territoire val-de-marnais que le Comité Départemental du Tourisme a su valoriser et faire la promotion.

### La place de l'eau dans le Schéma Départemental du Tourisme et des Loisirs

Le Schéma Départemental du Tourisme et des Loisirs est le document qui cadre stratégiquement les orientations et les actions de la politique touristique du Val-de-Marne. Le CDT prépare et met en œuvre cette politique. A travers ce schéma, il intervient depuis sa création au développement de filières liées à l'eau, élément transversal des axes stratégiques définis. Le Schéma Départemental du Tourisme et des Loisirs est actuellement en cours de révision permettant de définir les axes stratégiques pour les années 2011-2014.

En effet, il est inscrit dans le premier schéma que le CDT a comme objectif :

- le développement du **tourisme fluvial et des activités nautiques**,
- le développement du **tourisme de nature, sportif et de loisirs**,
- le développement de la **valorisation du patrimoine** départemental (mais aussi lié à l'eau)
- de mener **une politique de pôles touristiques** et donc une territorialisation de son approche touristique notamment par l'intermédiaire du **Pôle Touristique des Boucles de la Marne** (en partenariat avec la Région, les Départements du Val-de-Marne et de Seine-Saint-Denis et le CRT).

Pour mener à bien cette mission, le CDT a engagé depuis 10 ans des actions pour l'ensemble de ces objectifs.

L'un des moyens d'interventions est la **promotion** du territoire par différentes actions, dont l'édition de brochures. La brochure « Le Temps de Flâner » présente les différentes promenades et possibilités d'activités de loisirs liées à l'eau.

Le CDT crée et fait la promotion et commercialise depuis peu des **produits** associant tourisme fluvial, activités nautiques, visites de sites et/ou restauration à destination de groupes.

D'une toute autre manière, le CDT participe à la valorisation du patrimoine et des paysages liés à l'eau au travers d'**événements** comme le Festival de l'Oh ! Chaque année, l'eau est mise à l'honneur sur les différents stands et animations proposés par le CDT ainsi que dans les commentaires de spécialistes lors de croisières.

La sauvegarde et la protection de l'eau en tant que ressource naturelle passe par une meilleure connaissance de son histoire locale au niveau culturel, social et économique.

### **Un territoire prioritaire lié à l'eau : le Pôle Touristique des Boucles de la Marne**

Le territoire des Boucles de la Marne a été retenu comme pôle majeur à développer en priorité dans le cadre du Contrat de Plan 2000-2006 et a été identifié comme site touristique prioritaire par le Schéma régional du tourisme et des loisirs. Il l'a été également dans le cadre du Schéma départemental du Tourisme et des Loisirs du Val-de-Marne 2003-2008.

Le CDT, en tant qu'opérateur désigné depuis 9 ans du Pôle touristique des Boucles de la Marne, a mis en place un plan d'actions dans lequel l'eau et les activités de tourisme et de loisirs tiennent une place prépondérante.

Le développement territorial du Département passe par un aménagement et une valorisation nécessaires des bords de Marne et des espaces y étant associés, véritables poumons verts dans cet espace fortement urbanisé.

Par l'intermédiaire de ce pôle, le Conseil régional d'Ile-de-France et le Conseil général du Val-de-Marne, sous la conduite du CDT, interviennent dans la mise en place des différents projets liés au tourisme et aux loisirs sur ce territoire fortement imprégné par l'eau et la rivière Marne.

De nombreux projets d'équipements, notamment liés à l'amélioration de l'accueil et de l'information, à l'accessibilité et à la signalisation ont été soutenus par le CDT à travers ce pôle prioritaire :

➤ **Les actions d'animations autour de l'eau et des circulations douces :**

Participation au Festival de l'Oh ! (Organisation de croisières commentées sur la Marne, de randonnées pédestres et édition d'une carte des circulations douces du Département), participation à l'organisation de la Rando Marne (4 randonnées douces longeant la Marne entre Paris et Torcy), aide à la promotion de randonnée découverte en aviron sur la Marne...

➤ **La promotion et la création d'équipements touristiques liés à l'eau :**

- ✓ La navigation douce : le Pôle des Boucles de la Marne a participé au financement et à la promotion de bateaux électriques et de croisières fluviales sur la Marne avec l'Association « Au Fil de l'Eau » ;
- ✓ La signalétique touristique : le CDT travaille à la mise en œuvre d'une signalétique touristique appliquée au Pôle des Boucles de la Marne afin de mieux apprécier le patrimoine naturel, culturel et historique de ce territoire ;
- ✓ Les circulations douces : le cadre naturel et la forte présence de l'eau sur le département du Val-de-Marne a conduit à la création d'une carte des Boucles de la Marne associant les circulations douces en bordure d'eau sur le département. Le développement de ce type de circulation favorise l'appropriation de l'eau par ses habitants, excursionnistes et touristes ;

- ✓ Le tourisme fluvial : la politique suivie par le CDT incite les collectivités à développer leur offre de produits et d'équipements en faveur du tourisme fluvial : aménagement de ports de plaisance (Joinville-le-Pont, Nogent-sur-Marne), location de bateaux...

Cette activité prend en compte le tourisme collectif (promenades et croisières nautiques) mais aussi la plaisance individuelle.

Elle peut être associée à la pratique d'activités nautiques (aviron, canoë-kayak, ...), historiquement liées au département.

**La question de l'adaptation de la pratique de ces activités de loisirs sur l'eau et du développement annoncé du transport fluvial doit obligatoirement être traitée dans le SAGE (conflits d'usages, questions juridiques ...), tout comme le développement des pratiques d'activités nautiques ouvertes aux non adhérents (location d'embarcations, initiations découverte des espaces naturels,..).**

- ✓ La valorisation culturelle des Boucles de la Marne : l'eau et la Marne en particulier, a joué et joue un rôle essentiel dans l'histoire sociale et culturelle du département.

Le CDT transmet cette histoire en soutenant l'action de l'Association Culture Guinguette, dont l'objectif est de mettre en valeur le patrimoine historique et social des bords de Marne par l'intermédiaire du développement, sur ce territoire, des guinguettes, symboles des Boucles de la Marne et des loisirs populaires.

La promotion de ces établissements se fait par l'intermédiaire de brochures et de produits touristiques, mais aussi par la mise en place de la Charte « Pays des Guinguettes » et « Guinguettes de Pays ».

L'étude stratégique du Pôle des Boucles de la Marne réalisée en 2009 a d'ailleurs démontré l'importance de **l'identité culturelle de ce territoire**.

Le développement des activités de tourisme et de loisirs liées à l'eau dans le Val-de-Marne est en plein essor. Le SAGE se doit de prendre en compte ce développement et l'atout d'un tel secteur d'activités en termes de développement culturel ou économique.

En Val-de-Marne, les activités de tourisme et de loisirs liées à l'eau s'inscrivent dans une démarche de développement durable :

- un aménagement des berges, une meilleure prise en compte des circulations douces associées à une meilleure connaissance du territoire naturel permettent une **amélioration du cadre de vie et de l'environnement** général du territoire. Il s'agit de créer des synergies entre les voies d'eau et leur environnement direct, entre les bords de fleuves et les centres villes.
- un secteur d'activités intégré dans le **développement économique** du Val-de-Marne (poids économique du tourisme, attractivité économique du territoire...)
- un accès des pratiques de loisirs pour tous les publics (publics défavorisés, enfants, personnes ayant un handicap,...) avec comme objectif un **développement social** du département

Le Comité Départemental du Tourisme, en tant qu'acteur quotidien du développement du tourisme et des loisirs et opérateur désigné du Pôle des Boucles de la Marne, se propose de participer activement à la prise en compte des loisirs et du tourisme liés à l'eau dans les travaux engagés dans la Commission « usages » du SAGE. »

Mme BEYELER (Saint-Maur-de-Fossés) évoque les potentialités de tourisme « technique » sur la Marne avec l'organisation de visites des barrages, des usines de production d'eau

potable et des stations d'épuration des eaux. De telles sorties sont organisées par des associations telles que l'Association Marne Vive.

### Retour d'expérience n°2

Au Fil de l'Eau est une association d'éducation populaire qui œuvre depuis 28 ans pour la préservation de l'environnement, la valorisation du patrimoine dans le cadre d'une économie solidaire. Ses activités sont ancrées en Ile-de-France et notamment sur le territoire du SAGE Marne Confluence (la Haute-Ile en Seine-Saint-Denis, Nogent et Champigny, Saint-Maur, Vaires-sur-Marne, Marne et Chantereine).

Les activités proposées sont notamment :

- la navigation douce (faire découvrir des sites fragiles à bord de bateaux adaptés, avec un accompagnement humain),
- les passeurs de rives (créer un lien physique et social entre deux rives d'un cours d'eau de manière écologique et solidaire),
- des animations en classes et séjours de groupes (faire découvrir le patrimoine fluvial sous un angle environnemental, social et culturel au plus grand nombre),
- etc.

M. BASTIEN (UFC Que Choisir) demande le coût de la traversée de la Marne avec un passeur de rives.

Mme LELOUCHE (AFE) indique que la traversée est gratuite pour favoriser l'accès au plus grand nombre.

M. LECUYER (Champigny-sur-Marne) précise toutefois que ce sont les communes qui payent pour ce service. Cela ne permet donc pas d'étendre de façon inconsidérée cette pratique.

### Retour d'expérience n°3

Cette intervention rappelle l'histoire de la baignade en Marne, pratique populaire à vocation ludique et sociale fortement ancrée localement et encore dans les mémoires de toutes celles et ceux qui ont pu s'y baigner. 24 baignades étaient recensées entre Charenton et Gournay. La baignade a été interdite en Marne par un arrêté préfectoral en date du 31 juillet 1970 en raison d'une qualité bactériologique dégradée.

Les initiatives de ces dernières années notamment en matière d'assainissement et de restauration écologique des berges (favorisant l'auto-épuration des eaux) ont permis une amélioration significative de la qualité des eaux de la Marne, tels que le montrent les rapports de l'observatoire Marne Vive. La Marne est ainsi propre à la baignade (au regard des normes européennes) la majeure partie de l'année. Compte-tenu de ces améliorations et des fortes attentes des populations locales pour un retour de la baignade en Marne, il est opportun de considérer la baignade comme un usage de la rivière parmi d'autres. Le Syndicat Marne Vive s'est engagé dans le lancement d'un projet pilote européen de baignade mobile en Marne. Les études menées viseront notamment à définir les profils de baignade favorables sur le territoire (c'est-à-dire identifier les lieux propices tant en matière de maîtrise des pollutions, des caractéristiques hydrauliques, des moyens d'accès).

**A RETENIR !**

**Ce point donne un aperçu de la multiplicité des**

**usages de la voie d'eau et du travail de caractérisation du territoire du SAGE qu'il faut réaliser dans le cadre de l'état des lieux.**

## **POINT N° 5 : RÔLE DE CHAQUE ENTITE DU SAGE ET CALENDRIER**

Ce point a fait l'objet d'une présentation power-point

### **1. Informations à retenir**

Le diaporama rappelle les différentes entités qui prennent part à la démarche d'un SAGE et leur rôle spécifique : CLE, Bureau de la CLE, Commissions thématiques : Président et membres, structure porteuse, animateur du SAGE, bureaux d'études...

Il est indiqué que la rédaction du cahier des charges pour recruter un bureau d'étude va être lancée prochainement. Les attentes particulières des membres quant aux missions qui pourraient lui être confiées sont attendues dans les prochaines semaines. Les organismes financeurs (Agence de l'eau Seine-Normandie et Région Ile-de-France) seront également associés à l'élaboration de ce cahier des charges ainsi que le Bureau de la CLE. En effet, une commission d'appel d'offre (CAO) a été mise en place par la structure porteuse (Syndicat Marne Vive) pour organiser ce marché. Des membres du Bureau seront invités à y prendre part. La CLE confirmera le choix du prestataire retenu par la CAO, fin juin ou début juillet.

Enfin, le calendrier à moyen terme (de 2011 à fin 2012, soit la période prévue pour mener à bien la phase d'état des lieux - diagnostic) devrait consister à réunir la commission approximativement tous les 3-4 mois. Ces réunions pourront, en certaines occasions, prendre la forme de visites terrain.

**A RETENIR !**

**Il s'agit d'un programme de travail ambitieux qui requiert la mobilisation de chaque membre dès à présent.**

**Le recrutement d'un bureau d'étude pour septembre 2011**

## **POINT N° 6 : IDENTIFICATION DE SITES POUR UNE SORTIE TERRAIN**

Ce point a fait l'objet d'une présentation power-point

### **1. Informations à retenir**

Une sortie terrain pourrait être organisée au cours des prochains mois.

Mme LELOUCHE (AFE) propose d'organiser une « ballade » à bord des bateaux d'Au Fil de l'Eau

M. AUTIER (Port de Paris) indique qu'une visite du Port de Bonneuil peut être envisagée. Elle pourrait s'effectuer en péniche sur la Marne. Il invite l'animateur du SAGE à se rapprocher de ses services pour organiser ce type de visite.

## 2. Débats - Questions

M. DEBARRE (animateur du SAGE) informe la commission que le compte-rendu de la réunion et le diaporama présenté seront communiqués ou rendus accessibles sur internet. A terme, un site internet dédié au SAGE Marne Confluence devrait permettre de centraliser tous ces documents.

M. BARBARIN (Président de la commission - CDA94) remercie l'ensemble des participants et lève la séance à 20h15.

Le Président de la Commission

Michel BARBARIN